

## SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 03 juillet 2020, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

**Présents** : ABILY Hélène, CAM Fabien, GALLOUEDEC Patrice, GUILLERM Elisabeth, GUIVARCH Denis, LAVERGNE Anaïs, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MESSAGER Carole, RUEFF Laëtitia, THEPAUT Jean-Jacques.

**Absents excusés** : Marine CORAND qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM, Mickaël EUZEN qui donne pouvoir à Florence LOISEL, Michel LE GALL qui donne pouvoir à Patrice GALLOUEDEC, Christelle MOIGNE qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT.

**Secrétaire de séance** : Frédéric MELLOUET

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : régularisation matérielle du CA2019 et du BP2020, modification des membres de la CCID, motion de soutien HOP ! Les membres du conseil autorisent Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, à ajouter ces 3 points à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1- Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs D2020-07-001**

Madame informe les membres du conseil de la tenue des élections sénatoriales le 27 septembre prochain à Quimper. Le conseil municipal doit pour cela désigner des grands électeurs qui voteront pour ces élections.

Elle rappelle les règles de cette élection, à savoir

- Election de 3 délégués + 3 délégués suppléants
- Alternance d'un candidat de chaque sexe
- Les délégués et suppléants sont élus par des conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).
- Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste.

**Le bureau** est composé de : Elisabeth GUILLERM, présidente, de Jean-Jacques THEPAUT, Denis GUIVARCH, Carole MESSAGER et Fabien CAM. **Secrétaire** : Frédéric MELLOUET

**Nb de conseillers présents** : 11 + 4 pouvoirs

**Nombre de listes déposées** : 1

**Liste A** : EUZEN Mickaël / LOISEL Florence / THEPAUT Jean-Jacques / RUEFF Laëtitia / GUIVARCH Denis / ABILY Hélène

Les conseillers municipaux ont voté à bulletin secret :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15

- Résultat de l'élection :

**Liste A** : 15 suffrages - Nombre de délégués : 3 / Suppléants : 3 suivant l'ordre établie sur la liste proposée.

EUZEN Mickaël (délégué)/ LOISEL Florence (déléguée)/ THEPAUT Jean-Jacques (délégué) / RUEFF Laëtitia (suppléante)/ GUIVARCH Denis(suppléant) / ABILY Hélène (suppléante)

## **2- Régularisation matérielle CA2019 et BP2020 D2020-07-002**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité d'une correction informatique du CA2019 et du BP 2020, sans incidence sur les masses globales dudit budget.

- Inscription de restes à réaliser en recettes sur le CA2019, mesure nécessaire au nouveau calcul du résultat budgétaire cumulé.
- Requalification au sein du BP 2020 de ces recettes en report (reprise des restes à réaliser) au lieu de vote en propositions nouvelles.

Après vérification auprès de Mme Leclerc, responsable du centre des finances publiques à Landivisiau, un certificat administratif sera préparé en ce sens, signé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 15 voix pour, reconnaissent le bienfondé de la correction et autorisent Madame le Maire à procéder aux écritures en ce sens.

## **3- Modification de la CCID D2020-07-003**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de modifier la liste de la commission communale des impôts directs des personnes proposées lors de la dernière séance qui doivent être redevables des taxes locales.

Madame le Maire propose aux membres du conseil la nouvelle liste de 24 contribuables. Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le conseil municipal décide de valider la liste proposée.

## **4- Motion de soutien aux salariés de HOP ! Morlaix D2020-07-004**

Le conseil a adopté à l'unanimité une motion de soutien aux salariés de l'entreprise Hop ! Morlaix. Dans cette motion, il dénonce la stratégie d'Air France qui a pour projet la fermeture du site de Morlaix et, par conséquent, la perte de 276 emplois. Elle est contraire aux annonces faites par le Président de la République lors de la convention citoyenne et de sa volonté de ne plus voir fermer des usines en province pour les concentrer dans les grandes métropoles. De plus, il y aura toujours besoin de compétences et de technicité en matière de maintenance aéronautique et le lycée Tristan-Corbière dispose d'une filière de formation d'excellence dans ce domaine. Par ailleurs, l'engagement financier de l'État pour soutenir le groupe Air France est considérable. Le conseil apporte son soutien total aux salariés de l'entreprise et refuse la fermeture de ce site.

## **5-Questions diverses**

- mise en place de 2 nouveaux conteneurs pour le verre.
- Séance d'installation du conseil communautaire le 16 juillet à 18 heures.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H15.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël  Absent excusé qui donne pouvoir à Florence LOISEL	LOISEL Florence	THEPAUT  Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric	MOIGNE Christelle  Absente excusée qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT	RUEFF Laëtitia	ABILY Hélène
LAVERGNE Anaïs	MESSAGER Carole	CAM Fabien	LE GALL Michel  Absent excusé qui donne pouvoir à Patrice GALLOUEDEC	CORAND Marine  Absente excusée qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM